L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 12 JUILLET 1868. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIHET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT.

[illegible]

Par an, $[illegible] par semestre, $[illegible], par trimestre, $4.
[illegible]
Pour [illegible] le Mardi et le Samedi:
Par an, $[illegible] par semestre, $[illegible].

TARIF D'ANNONCES.

[illegible]

DIMANCHE MATIN, 12 JUILLET.

Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT:
HORATIO SEYMOUR,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:
FRANCIS P. BLAIR,
DU MISSOURI.

Electeurs pour l'Etat en général:
EX-GOUVERNEUR R. C. WICKLIFFE, de Ouest Feliciana.
ISAIAH GARRETT, de Ouachita.

Remplaçants:
JAMES P. FRERET, de Jefferson.
JUGE J. N. LEA, d'Orléans.

Electeurs de District:
.........A. SAMBOLA.
.........M. B. BRADY.
.........A. S. HERRON.
.........A. DuBLANC.
.........R. W. COLEMAN.

Remplaçants:
.........T. P. SHERBURNE.
.........CEO. W. RACE.
.........J. H. KENNARD.
.........E. N. CULLUM.
.........W. F. BLACKMAN.
.........J. H. BRIGHAM.

[illegible] DE DEMAIN LUNDI.

Pour [illegible], voir aux annonces.

[illegible]

L'argument tiré de ce que les établissements en question ont un caractère public et de ce qu'ils paient licence, n'a aucune force ni en droit ni en équité. L'établissement n'a de caractère public que par la volonté du propriétaire qui a parfaitement le droit d'établir les conditions auxquelles il recevra ses clients, parce qu'il est seul juge de son intérêt à cet égard. Le fait qu'il paie licence, loin de donner à l'Etat le droit d'imposer des conditions, lui fait simplement un devoir de protéger celui qui paie la licence dans le libre exercice de son industrie.

La pénalité proposée est un acte d'arbitraire et de tyrannie et rien autre chose. La mesure peut avoir pour effet de ruiner nombre d'industriels qui se trouveront dans l'alternative ou d'aller en prison, s'ils violent la loi, ou de voir leur commerce anéanti s'ils s'y soumettent.

Toute législation doit avoir un but utile ou praticable. Or, si l'on réfléchit bien aux conséquences qu'aurait l'adoption du bill de M. Isabelle, on voit qu'elle ne rapporterait aux gens de couleur qu'une puérile satisfaction de vanité tandis que, d'un autre côté, elle créerait de profonds ressentiments, produirait des ruines nombreuses et causerait des conflits individuels qui pourraient dégénérer en désordre fort graves.

Si la composition de la Législature n'eût pas été changée arbitrairement, nous ne croyons pas que cette loi eût pu passer, mais avec la composition actuelle, il est impossible d'espérer un résultat satisfaisant.

Tous les bills adoptés jusqu'à présent par la Législature ont une tendance bien prononcée, celle d'établir la suprématie des noirs en toute chose. Les blancs devront leur abandonner les écoles, les hôtels, les restaurants, les cafés, les théâtres, les bateaux à vapeur et les chemins de fer, ou se soumettre à un contact continuel qui n'entre ni dans leurs idées, ni dans leurs goûts. On conçoit que toute cette législation, dans l'intérêt exclusif d'une race, irrite et exaspère la population blanche, aussi y a-t-il des symptômes non équivoques de mécontentement.

Néanmoins, la population blanche a trop conscience des dangers de la situation et comprend trop bien ses intérêts pour compromettre toutes les espérances qu'elle a le droit de concevoir par la moindre imprudence. Elle doit jusqu'au bout faire preuve de patience et éviter avec soin les causes de conflit. Résister par les moyens légaux et par la force d'inertie, telle est la meilleure politique à suivre dans la crise actuelle.

Nous reproduisons à la troisième page le discours de M. Horatio Seymour et la lettre du général Frank P. Blair, déjà publiée par nous. Ces deux documents indiquent la manière de voir des candidats de la démocratie nationale sur les questions politiques du jour.

CHEMIN DE FER DE JACKSON. — Vendredi, 17 juillet, un grand bal sera donné à Central House, Magnolia dans le Mississipi. Les personnes qui désireront y assister pourront prendre le train spécial qui quitte le dépôt de la rue Calliope à 3 : 30 P. M.

Pour d'autres détails, voyez l'annonce.

MAISON HEBERT & ESCOUSSE. — A partir du 15 courant, c'est-à-dire de mercredi prochain, la librairie de MM. Hebert & Escousse, depuis longtemps établie rue de Chartres No 131, sera transférée au No 59 de la même rue, à l'encoignure de la rue Bienville, dans le local dernièrement occupé par M. Duhamel, opticien. Ce changement de local sera avantageux pour les nombreux clients de cette librairie, puisque le magasin de MM. Hebert & Escousse sera plus rapproché du centre des affaires et en même temps à proximité plus grande du point où convergent les différentes lignes de chemins de fer urbains. Nous sommes heureux pour notre compte de cet excellent voisinage.

MODES ET ARTICLES DE MODE.—La maison W. Dauphin, 150 rue du Canal, a reçu récemment un grand assortiment de pailles d'Italie et d'Angleterre, de toutes dimensions, de chapeaux pour dames et demoiselles, de crêpes, tulles, dentelles, parures, coiffures et garnitures. Nous engageons les dames et les modistes à visiter les magasins de cette maison. Voir l'annonce.

PIQUE-NIQUE. — Les jeunes gens du Club Harmonique doivent donner aujourd'hui au Parc de ville un grand pique-nique pour lequel nous avons reçu des cartes d'invitation, politesse à laquelle nous sommes fort sensibles. Nous présentons, en outre, au Club Harmonique nos remerciements bien sincères pour la très brillante sérénade dont il a bien voulu nous honorer, hier au soir. Il y a longtemps que la rue de Chartres n'avait retenti d'une harmonie aussi puissante et d'airs aussi patriotiques.

GAZ PORTATIF.—Il s'agit ici d'une invention merveilleuse. La Paroline ne fait jamais d'explosion et n'exige ni machines, ni gazomètres, ni tuyaux, ni cheminées; elle ne fait pas de fumée et coûte moins que l'huile de charbon. Le générateur est exposé actuellement au Masonic Hall, au coin des rues St-Charles et Perdido. On trouvera, à cette adresse, tous les renseignements nécessaires à l'emploi et à la génération de ce gaz, et en outre on pourra y négocier l'achat des deux patentes à des conditions avantageuses et très convenables pour les hommes énergiques et entreprenants.

Voyez l'annonce.

Programme
DE LA DÉMOCRATIE NATIONALE,
ADOPTÉ PAR LA
Convention Démocratique.

Le parti démocrate, assemblé en Convention Nationale, mettant sa confiance dans l'intelligence, dans le patriotisme et dans la justice éclairée du peuple, prenant la Constitution comme source et comme définition des pouvoirs du gouvernement, et comme garantie des libertés du citoyen, et reconnaissant que les questions d'esclavage et de sécession ont été réglées pour toujours par la guerre ou par l'action volontaire des Etats du Sud dans leurs conventions constitutionnelles, et que ces questions ne doivent jamais être posées et agitées à nouveau, après le retour de la paix, DEMANDE:

1o—La restauration immédiate de tous les Etats dans leurs droits, dans l'Union, sous la Constitution, et la restitution du gouvernement civil au peuple américain.

2o—L'amnistie pour tous les délits et crimes politiques, et le règlement des conditions de la franchise élective dans les Etats par les citoyens de ces Etats.

3o—Le paiement de la dette publique des Etats-Unis aussi rapidement que possible, en appliquant à ce paiement tous les fonds tirés du peuple par l'impôt, sauf ce qu'il faut pour les besoins du gouvernement administré avec économie; et quand les obligations du gouvernement ne portent pas expressément, ou quand la loi en vertu de laquelle elles ont été émises ne statue pas qu'elles seront payées en espèces, elles doivent, en droit et en équité, être payées en monnaie légale des Etats-Unis.

4o—L'égalité de taxation pour toute espèce de propriété suivant sa valeur réelle, y compris les obligations du gouvernement et autres valeurs publiques.

5o—Une seule monnaie légale pour le gouvernement et le peuple, le travailleur et le fonctionnaire, le pensionnaire et le soldat, le producteur et le porteur de titres de la dette.

6o—L'économie dans l'administration du gouvernement, la réduction de l'armée et de la marine permanente; l'abolition du Bureau des affranchis et de tous les instruments politiques destinés à assurer la suprématie du nègre; la simplification du système et la suppression des inquisitoriaux employés pour l'assessment et la perception du revenu interne, de telle sorte que le fardeau de la taxation soit également amoindri, le rétablissement du crédit du gouvernement et de la circulation, le rappel de toutes les lois pour abolir les milices d'Etat et forces nationales en temps de paix, et un tarif de revenu sur les importations étrangères et une taxation égale, sous les lois relatives au revenu interne, qui, tout en accordant une protection incidente aux manufactures domestiques et sans affaiblissement par le revenu, imposent moins le fardeau le plus léger et favorisent et encouragent les grands intérêts du pays.

7o—La réforme des abus dans l'administration, l'expulsion des hommes corrompus de tout emploi, l'abrogation des places inutiles, la restauration de l'autorité légitime et le rétablissement de l'indépendance des Départements Exécutif et Judiciaire du gouvernement; la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil, afin de faire cesser les usurpations du Congrès et le despotisme du sabre.

8o—L'égalité de droits et de protection pour les citoyens naturalisés et natifs au-dedans et à l'étranger; l'affirmation de la nationalité américaine qui doit commander le respect des puissances étrangères et fournir un exemple et un encouragement aux peuples luttant pour l'intégrité nationale, la liberté constitutionnelle et les droits individuels, et le maintien des droits des citoyens naturalisés contre la doctrine absolue de l'allégeance immuable et contre les prétentions des puissances étrangères de punir ces citoyens pour des crimes qu'on prétendrait avoir été commis hors de la juridiction de ces puissances.

En demandant ces mesures et ces réformes, nous accusons devant le peuple le Parti Radical, pour son mépris du droit et pour l'oppression et la tyrannie sans égales qui ont marqué sa carrière après l'engagement solennel et unanime des deux Chambres du Congrès de poursuivre la guerre exclusivement pour le maintien du gouvernement et pour la préservation de l'Union et de la Constitution.

Il a violé maintes fois cet engagement sacré en vertu duquel avait été ralliée cette noble armée volontaire qui a conduit nos drapeaux à la victoire. Au lieu de restaurer l'Union, il a fait tout ce qu'il pouvait pour la dissoudre et a soumis dix Etats, en temps de paix profonde, au despotisme militaire et à la suprématie nègre.

Il a nullifié le droit de jugement par juri.

Il a aboli le privilége d'*habeas corpus*, garantie sacrée de la liberté.

Il a étouffé la liberté de la parole et de la presse.

Il a substitué les saisies et les arrestations arbitraires et les jugements militaires, et les inquisitions par des chambres ardentes, aux tribunaux constitutionnels.

Il a méconnu, en temps de paix, le droit du peuple à être exempt de perquisitions et de saisies.

Il a fait envahir les bureaux de poste et de télégraphe, et même les appartements des particuliers, et a fait saisir les papiers et les lettres sans aucune accusation ou avis préalable, ainsi que l'exige la loi organique.

Il a converti le Capitole américain en une bastille.

Il a établi un système d'espionnage officiel auquel aucune monarchie constitutionnelle en Europe n'oserait avoir recours.

Il a aboli le droit d'appel, sur d'importantes questions constitutionnelles, devant le tribunal judiciaire suprême et il menace d'amoindrir ou de détruire la juridiction originelle dont ce tribunal a été irrévocablement investi par la Constitution; tandis que le savant Premier-juge a été exposé à de grandes et atroces calomnies, simplement parce qu'il n'a pas voulu prostituer ses fonctions élevées en appuyant les accusations fausses et entachées de l'esprit de parti qui ont été proférées contre le Président.

La corruption et l'extravagance de ce parti ont dépassé tout ce qui est connu dans l'histoire, et, par ses fraudes et ses monopoles, il a presque doublé le fardeau de la dette créée pendant la guerre.

Il a dépouillé le Président de son pouvoir constitutionnel de nomination, même du droit de former son propre cabinet.

Sous ses attaques répétées, les fondations du gouvernement sont ébranlées et si, en novembre prochain, il réussissait à inaugurer son Président, nous nous assemblerions comme un peuple subjugué et conquis, au milieu des ruines de la liberté et des fragments épars de la Constitution.

ET NOUS DÉCLARONS ET RÉSOLVONS: Que toujours depuis que le peuple des Etats-Unis a brisé le joug de la Couronne anglaise, le privilége et le droit de suffrage ont appartenu aux divers Etats et ont été exercés, régiés et contrôlés exclusivement par le pouvoir politique de chaque Etat, respectivement, et toute tentative du Congrès, sous quelque prétexte que ce soit, pour priver un Etat de ce droit, ou pour en entraver l'exercice, est une usurpation flagrante de pouvoir qui ne peut trouver d'excuse dans la Constitution, et qui, si elle est sanctionnée par le peuple, renversera la forme de notre gouvernement et aboutira à un gouvernement unique, centralisé et consolidé, dans lequel l'existence séparée des Etats sera entièrement absorbée, et par suite duquel un despotisme sans réserve remplacera l'Union fédérale composée d'Etats égaux.

Que nous regardons les actes de reconstruction du Congrès, ainsi appelés comme usurpateurs, inconstitutionnels, révolutionnaires, nuls et de nul effet.

Que nos soldats et marins qui ont porté les drapeaux de notre pays à la victoire contre un ennemi brave et résolu, doivent être l'objet d'une reconnaissance éternelle, et que toutes les garanties données en leur faveur doivent être fidèlement mises à exécution.

Que les terres publiques doivent être distribuées libéralement au peuple et qu'on doit en disposer soit au moyen de la préemption des terres de foyer, soit au moyen de la vente en quantités raisonnables, mais seulement aux occupants actuels, au prix minimum établi par le gouvernement; et que, lorsqu'il est nécessaire, pour encourager des entreprises publiques importantes, de faire des concessions de terres publiques, on applique le produit de la vente de ces terres et non ces terres elles-mêmes à l'objet en vue.

Que le Président des Etats-Unis, Andrew Johnson, en exerçant le pouvoir de ses hautes fonctions pour résister aux agressions du Congrès contre les droits constitutionnels des Etats et du peuple, a droit à la reconnaissance de tout le peuple américain, et qu'au nom du parti démocrate nous lui offrons nos remerciements pour ces efforts patriotiques dans ce but.

Avec ce programme, le parti démocrate fait appel à chaque patriote, en comprenant sous ce titre tous les éléments conservateurs, et tous ceux qui désirent soutenir la Constitution et restaurer l'Union, en oubliant toutes les anciennes différences d'opinion, pour s'unir avec nous dans la grande lutte actuelle, pour les libertés du peuple, et qu'à tous ceux-là, à quelque parti qu'ils aient appartenu précédemment, nous tendons la main sincèrement prêts à accueillir leur concours comme celui d'amis et de frères.

Nouvelles d'Europe.

Nous avons reçu hier soir une malle d'Europe du 22 juin et des journaux de New-York du 7 courant. Nous y trouvons les nouvelles européennes suivantes:

Le Corps législatif en était encore aux chemins de fer.

Le projet de loi relatif à l'exécution "de plusieurs chemins de fer", a été voté par 202 voix contre 3, après le rejet de *vingt sept* amendements. De mémoire parlementaire on n'avait vu pareil carnage d'amendements. Au nombre des victimes de ce nouveau massacre des innocents, figurent les amendements de MM. Gélion, La tour du Moulin, le baron de Mackau, Jubeau, Tillancourt, Cornudet, de Boerudon, Louvet, Hounard, le marquis de Talhouet, de Saint Germain, etc., etc.

Au fond, les parrains de ces amendements moissonnés à la fleur de l'âge, ne s'abusaient pas sur leurs chances de vitalité. Mais à la veille d'une dissolution, les amendements jouent le rôle de cartes de visites électorales, et on ne saurait imaginer le parti qu'en tirent les membres de la majorité. En effet, cela est commode et ne tire pas à conséquence. Voilà comment s'explique la nuée d'amendements qui obscurcit le ciel législatif.

On pensait que la discussion du budget commencerait le 29 juin.

Quelques journaux ont annoncé que M. Jules Simon avait été nommé rapporteur de la commission relative au projet de loi qui a abrogé l'article 1781 du Code Napoléon. C'est là une erreur qu'il faut rectifier. Le choix est tombé, non pas sur M. Jules Simon, mais sur M. Mathieu, député passablement réactionnaire en toutes choses.

Le 22, au commencement de la séance du Corps législatif, M. Emile Pereire, député de la Gironde et administrateur de la Compagnie transatlantique, est monté à la tribune pour annoncer à la Chambre qu'après en avoir délibéré avec son frère, M. Isaac Pereire, député des Pyrénées-Orientales et administrateur de la même Compagnie transatlantique, en présence des graves imputations produites contre la Compagnie transatlantique, et pour pouvoir librement prendre part au débat lorsqu'il se rouvrira sur le projet de loi que M. Rouher a fait renvoyer à la commission, ils avaient, d'un commun accord, donné leur démission d'administrateurs de la Compagnie.

On lit dans le *Journal de Paris*:

"De nouveaux bruits de modifications dans le ministère français circulent depuis quelques jours, et des listes sont colportées, où l'on voit que des modifications se borneraient, ou peu s'en faut, à un chassé-croisé des principaux hommes d'Etat du second empire, les uns prenant la place des autres dans les différents départements ministériels. A notre avis, il n'est pas surprenant qu'à des époques presque périodiques, le public français ajoute foi aux rumeurs qui courent dans les cercles politiques touchant les crises ministérielles. S'il est un sentiment général en France, c'est que chaque jour qui s'écoule nous rapproche de l'époque où le gouvernement impérial devra prendre enfin parti sur les questions graves qui se trouvent posées à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur. On se demande partout si le ministère, tel qu'il est constitué maintenant, offre des conditions d'homogénéité telles qu'il soit possible d'agir à un moment donné dans un sens ou dans un autre avec l'unité et l'esprit de décision qui sont désirables. Or, justement d'après ce que l'on sait des dissentiments qui séparent les différents ministres, personne ne peut croire que l'unanimité dans les résolutions du gouvernement puisse être obtenue avec les éléments actuels. C'est pourquoi l'on s'attend toujours à quelques changements, qui paraissent commandés par les circonstances actuelles."

Le journal l'*Art* était poursuivi pour s'être occupé, sans autorisation, de matières politiques et pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Le tribunal a condamné par défaut M. Cimetière, gérant, à 1 mois, M. Cluseret, signataire des articles, à 2 mois, et M. Kugelmann, imprimeur, à 15 jours de prison et, en outre, chacun des trois prévenus à 1,000 francs d'amende, et a décidé que le journal cesserait de paraître nonobstant appel.

Le compte rendu analytique de la séance d'hier au sénat contient l'épisode suivant:

M. le procureur général Delangle.—Sous le No 600 se présente une pétition relative au serment des membres du Corps législatif.

Cette pétition est conçue en termes tellement grossiers, elle contient de telles atteintes à la vérité, de telles offenses à la loi, que si elle avait été adressée à la petite tribune, le ministère public pourrait poursuivre son auteur devant la juridiction correctionnelle.

La commission propose la question préalable (Très bien! Appuyé!), et elle croit qu'il convient à la dignité du sénat que le nom de l'auteur de cette pétition ne soit même prononcé dans cette enceinte. (Très bien! très bien!—Adhésion générale.)

C'est là un bon exemple qu'un factieux qui attaque toutes les lois de son pays soit privé d'une notoriété qui le recommande à tous les révoltés. (Très bien! très bien!—Bravo!)

La question préalable est mise aux voix et prononcée.

M. Riche, commissaire du gouvernement.—Voilà une bonne exécution.

Le Sénat reçoit avec correspondances de Pesth sont unanimes à reconnaître l'accueil enthousiaste qui a été fait au prince Napoléon à son arrivée dans la capitale de la Hongrie.

Les journaux de New-York contiennent la dépêche suivante:

Paris, 5 juillet.

Hier, dans un discours prononcé devant le Corps législatif, Jules Favre, après avoir établi que la France et les puissances voisines veulent la paix, a demandé au gouvernement de déclarer sa politique tendait à la paix ou à la guerre. En réponse, M. Rouher a dit que les critiques de l'opposition en matière de finances étaient un attentat contre l'empire et mériteraient que le dédain. Il a ajouté qu'une forte armée était un gage de paix. La France veut la paix et l'indépendance. Mais toutes les nations doivent se tenir sur le pied de guerre. La France, sans avoir de desseins ambitieux, ne peut consentir à un désarmement, parce que la fraternité des nations ne mérite aucune confiance.

Dans un second discours, M. Rouher a dit que le gouvernement impérial acceptait l'idée de l'unité allemande et reconnaissait les droits des nationalités, et que la seule guerre possible pour la France était une guerre de défense de son territoire, de son honneur ou de son influence.

On annonce que des congés vont être accordés en grand nombre au cinquième corps d'armée.

—Il est grandement question d'une exposition européenne à Lyon le 1er juin 1869.

D'après quelques renseignements qui nous paraissent sérieux, nous croyons pouvoir dire avec certitude que ce serait une heureuse idée et que les négociants et commerçants de cette grande ville, qui, jusqu'à ce jour n'ont jamais eu le privilége de ce genre d'exhibitions, la verraient avec bonheur se réaliser. Tout est encore dans les ténèbres, mais aussitôt qu'une décision administrative aura été prise, nous nous empresserons de la communiquer à nos lecteurs. Quoiqu'il en soit, nos opinions sont toujours pour ce qui peut encourager l'industrie et le commerce, et nous faisons des vœux pour que nous ayons à annoncer le plus vite possible l'adhésion de l'administration de la ville de Lyon à ce projet.

FAITS DIVERS.

— Quelle différence y a-t-il entre le ministre de la guerre et celui des affaires étrangères?

— C'est que M. de Moustier cherche les mobiles qui font agir, tandis que le maréchal Niel cherche à faire agir les mobiles.

— Oh!

—L'Angleterre rend au poète Longfellow l'accueil que l'Amérique a fait à Charles Dickens. Toutes les fois que l'on reconnait l'auteur d'*Evangéline*, on se presse sur son passage et on l'acclame chaleureusement.

En quittant Londres, Longfellow visitera la France et l'Allemagne.

— Un régiment changeait de garnison. Il faisait un temps affreux, ce qui mettait en rage un vieux grognard.

— C.... de régiment! grommelait-il, il pleut toujours.

—Il n'y a décidément plus d'enfants! On vient d'arrêter à Marseille un petite fille de onze ans qui a empoisonné sa mère.... Ce petit monstre de perversité a fait infuser un paquet d'allumettes chimiques dans un bol de lait d'ânesse, "pour punir maman de l'avoir privée de dessert!"

On croit rêver!

—Dans le *Petit Journal pour rire*:

Alphonse Karr se promenait dans son jardin à Nice. Il reçoit la visite d'un ancien camarade qui lui parle de ses malheurs et finit par s'écrier:

—Ah! je voudrais être mort!

—*Vous n'êtes pas dégoûté!* lui réplique-t-il avec cet accent misanthropique qui lui est familier.

RUSSIE D'ASIE. — La *Correspondance russe* célèbre en ces termes la prise de Samarcande:

L'armée russe, après la brillante victoire qu'elle a remportée le 1[13 mai sur l'armée de l'émir de Boukharia, a fait le lendemain son entrée dans Samarcande.

Cette ville, entourée jusqu'ici d'un caractère mystérieux, que quelques rares voyageurs ont seuls pu visiter, au prix d'énormes difficultés et en mettant en jeu leur liberté et leur vie, est ouverte dorénavant au monde civilisé.

Les événements des dernières années dans l'Asie centrale, les brillantes conquêtes de la Russie, le souffle civilisateur de l'Occident qui, pour la première fois, vient animer ces populations, tout cela doit avoir des conséquences immenses pour l'avenir.

Ce sont précisément ces conséquences qui sont de nature à inspirer à l'Angleterre de très sérieuses réflexions.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE—11 Juillet.
THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN. No 111, rue du Canal,
Ci-devant encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	76 degrés
Midi	84 "
3 heures P. M.	87 "
6 heures P. M.	84 "

ACCIDENT.—Deux jeunes garçons qui étaient dans un skif, hier matin, sur le fleuve, ont failli se noyer par le chavirement de leur fragile barque. L'un deux, qui ne savait pas nager, a été sauvé à grand'peine par les efforts de quelques personnes qui avaient vu le désastre du pont d'un steamer et qui ont pu arriver à temps.

HYDROPHOBIE. — On rapporte qu'un jeune homme nommé John B. Stoke, qui avait été mordu par un chien supposé enragé, a eu, hier, des symptômes irrécusables de rage.

ENQUÊTE. — Le coroner a fait hier une enquête à propos du corps d'un homme trouvé flottant sur le fleuve en face d'Alger. Aucun fait nouveau ne s'étant révélé, le verdict a été : mort noyé.

DÉFENSE PERSONNELLE. — Patrick Clear s'est constitué prisonnier hier matin, à la station du Troisième District, et a rapporté que pour se défendre il s'était servi d'un poignard contre un nommé Brannan, assaillant, et lui avait porté un coup qu'il croyait dangereux. L'affaire s'est passée rue d'Enghien.

INJONCTION SUR LE PAIEMENT D'UN SÉNATEUR.—M. Anthony Sambola, dont le siége au Sénat a été arbitrairement accordé à son concurrent le Col. Campbell, radical, a sollicité hier une injonction d'une des Cours de District pour empêcher le commis aux warrants du Sénat, le Capt. Smith, de payer au colonel son *per diem*. L'ordre a été accordé, mais servi trop tard: le colonel avait déjà été payé.

On voit, par là, que le Sénat a déjà reçu son *per diem* et, par conséquent, son millage. La Chambre n'a pas été heureuse, nous assure-t-on; elle sera forcée d'attendre quelques jours; nous ignorons pour quelles raisons.

NAVIRES POUR LE PÉROU. — Les monitors Oneita et Catawba en construction à Alger, sous un contrat par Swift & Co. avec le gouvernement péruvien, à ce qu'on suppose, seront prêts à partir dans une dizaine de jours. On rapporte que le commandant du fort Jackson est prêt à les empêcher de gagner la mer. Si le commandant n'a pas de navires à leur opposer, il est certain que ses boulets ne les empêcheront pas de passer.

LE BUREAU DES COMMISSAIRES DE POLICE.—Conformément à l'ajournement le dit Bureau s'est réuni hier à 10 heures du matin, au quartier de la police, le président Southworth au fauteuil et les membres présents.

Suivant ce qui avait été arrêté antérieurement Son Honneur le maire Conway a fait remettre les livres, papiers et sceau des commissaires de police du bureau précédent.

Il a été décidé à l'unanimité par le bureau qu'il ne serait nommé pour surnuméraires ou agents de police réguliers que des hommes intelligents, forts, se portant bien, robustes et d'une bonne moralité.

Le président a rapporté que le maire faisait préparer un appartement à l'Hôtel-de-Ville pour le bureau et que cet appartement sera probablement prêt pour lundi ou mardi.

Sept surnuméraires ont été nommés et un homme de police pour la cour du recorder Becker.

Le bureau s'est ajourné à lundi, 10 heures du matin.

FETE DES POMPIERS.—Cette fête, qui avait été renvoyée à cause du mauvais temps, aura lieu aujourd'hui aux Fair Grounds, suivant le programme annoncé qui contient, entr'autres choses, un grand tournoi en caricature.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT. — Séance du 11. — 23 membres répondent à l'appel.

Le président annonce le comité suivant, sur les dépenses contingentes: MM. C. C. Packard, A. B. François, J. D. Bears, F. V. Coupland, B. N. Ogden.

Ray présente une résolution pour autoriser les comités à louer des chambres convenables pour leurs réunions. Adopté.

Par Lynch, de Carroll, une résolution pour la formelle inauguration du lieutenant-gouverneur Dunn.

E. S. Jewell, d'Orléans, dit qu'avant que la Législature prenne des mesures pour le transfert de l'état du régime militaire aux autorités civiles, il fallait que le commandant militaire du 5e District fut officiellement informé de l'adoption du 14e amendement, or, il a appris que le gouv. Warmoth refusait de faire cette notification, tandisque le général Buchanan refuse de nous céder et reconnaître le gouvernement d'Etat s'il ne reçoit pas une notification officielle.

Jewell suggère la nomination d'un comité jointe pour connaître les raisons du refus du gouverneur Warmoth de faire la notification officielle avant l'installation du lieutenant-gouverneur Dunn.

Lynch presse l'adoption de la résolution d'autant plus qu'une autre résolution a été passée pour inaugurer lundi le gouvernement, afin d'assermenter formellement le Lieutenant-gouverneur.

A. B. Bacon, d'Orléans, n'a jamais entendu parler de l'inauguration d'un lieutenant gouverneur.

Lynch dit que c'est tout simplement pour le recevoir à serment sous la constitution.

Bacon dit que cela n'est pas nécessaire et que le gouverneur lui enverra sa commission aussi bien qu'à tout autre agent ministériel.

Le secrétaire de la Chambre annonce son concours pour inaugurer le gouverneur lundi prochain. Elle assurera avec le Sénat aux céremonies que aurait lieu à cette occasion.

Blackman espère que les sénateurs ne feront plus opposition à la résolution de M. Lynch, attendu que sa légalité serait attestée après.

La résolution est adoptée sans opposition.

Dunn est alors assermenté devant le juge président de la Cour Suprême.

Lynch a eu le plaisir de présenter le gouverneur Dunn, premier gouverneur élu par le peuple sous la constitution de 1868.

Le lieutenant gouverneur sent tout le poids de la responsabilité, et espère que l'Etat continuera à progresser.

Le fait qu'un homme de sa race préside le Sénat est une preuve de progrès. Le Sud est maintenant beaucoup plus avancé que le Nord, l'Est et l'Ouest en accordant des droits égaux à une égale justice à tous les hommes. Sa race ne cherche pas l'égalité sociale; nous choisissons tous nos propres associés, et aucune loi ne peut nous forcer à faire autrement; sa race demande seulement à avoir d'égales chances dans la course de la vie. Il objecte autant que qui que ce soit au gouvernement militaire, et il espère que nous pourrons tous vivre à l'avenir dans l'harmonie de la concorde.

Les remarques de M. Dunn ont été applaudis par les deux partis.

L'heure pour prendre l'ordre du jour a été fixée à 1 1/2 quotidiennement.

Bacon présente une résolution portant que, sous le règlement, le président n'a aucune autorité de mettre aux voix une motion pour la question préalable au Sénat.

Après discussion, le sujet est déposé sur le bureau.

Campbell prévient le Sénat qu'il présentera lundi une résolution pour la nomination d'un comité de trois pour faire une enquête et un rapport sur la situation des personnes qui ont souffert des massacres du 30 juillet 1866, aussi un comité de trois pour faire enquête et rapport sur les crimes et contraventions dans l'Etat; aussi une résolution que, en mémoire de cet événement, l'Assemblée s'ajourne le 30 juillet et que ce jour soit convenablement célébré.

Packard présente un acte établissant un serment d'office. Référé au comité judiciaire.

Un acte pour organiser les cours de paroisse et pour définir les devoirs et les pouvoirs des juges de paroisse, a été référé.

Ray présente un acte pour incorporer les compagnies des elevators et entrepôts de la Nile-Orléans. Référé au comité judiciaire.

Par le même—Un acte relatif à la Première et Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans. Référé.

Par le même—Un acte relatif aux élections contestées. Référé.

Par le même—Un acte pour tranférer toutes les affaires maintenant pendantes devant les Cours aux Cours créées par la Constitution de 1868. Référé.

Par Campbell—Un acte pour amender un acte incorporant la Banque de Commerce de la Nouvelle-Orléans — autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre les bons nécessaires pour compléter l'achat des water-works. Référé au comité judiciaire.

Après avoir reçu toutes ces belles présentations d'actes, de résolution et de lois où sont violées les principes les plus simples du droit, le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.— 76 membres sont présents. M. Lowell est au fauteuil.

John Geer (c), d'Est-Feliciana, a été reçu à serment et a pris son siége.

Une motion pour fournir des journaux aux membres, a été déposée sur la table.

Nombre de bills d'une nature locale sont annoncés comme devant être présentés dans quelques jours.

Le rapport officiel du Bureau d'enregistrement a été reçu.

Un membre, demandant que 150 copies du rapport soient livrées pour l'usage de la Chambre, apprend que cela est déjà fait.

Le secrétaire du Sénat est annoncé. Il présente une résolution jointe pour l'inauguration du gouverneur, lundi prochain.

Harper (rad.), de St-Charles, présente une résolution de remerciement pour le Bureau, en raison de la manière ferme et patriotique avec laquelle il a rempli son devoir. La résolution est déposée sujette au règlement.

Noble (dém.), d'Orléans, présente une résolution pour renvoyer le rapport au bureau avec recommandation de spécifier les cas d'outrage et de fraude, auxquels il est fait allusion en termes vagues et généraux. Il n'y a rien de défini et de positif dans le rapport. La résolution de Noble est ajournée.

La Chambre concourt à la résolution du Sénat, concernant l'inauguration du nouveau gouverneur, lundi à midi dans la salle des Représentants.

McMillan appelle le bill qui accorde certains pouvoirs aux divers juges de paroisse. Ce bill est mis à l'ordre spécial du jour pour lundi immédiatement après la séance réunie d'inauguration.

Le bill de McMillan confie aux juges de paroisses certains pouvoirs judiciaires appartenant seulement aux juges de District et qui ne seront exercés néanmoins par les juges de paroisse, que dans l'absence des juges de district. L'auteur dit que ce n'est pas une mesure de parti, mais simplement une mesure judiciaire.

La Chambre s'ajourne à lundi à midi.

— On se souvient de l'affaire de l'effendi Rizk-Allah accusé, devant la cour d'assises de Bruxelles, d'avoir assassiné son pupille. Après un débat dont tout le monde a gardé le souvenir, il fut acquitté.

Un journal important de Londres, le *Daily Telegraph*, avait apprécié ce procès et dans ces appréciations le musulman acquitté vit une diffamation. Le journal a provoqué une enquête en Belgique et se défend, ainsi que la chose est autorisée en Angleterre, en cherchant à établir qu'il n'a avancé que des faits exacts.

L'affaire se juge à la cour de la reine. Les parties sont défendues par les premiers avocats d'Angleterre.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Bill de réduction militaire.

Œuvre pour la présidence de Grant.

Discours de Seymour.

Discours de Blair.

Brillants compliments pour les hommes du Sud.

La presse anglaise et les nominations démocratiques.

Nouvelles Européennes.

Londres, 11—Les commentaires de la presse sont généralement défavorables aux nominations démocratiques.

Nouvelles du Mexique.

La Havane, 11—Les nouvelles mexicaines du 4 ont été reçues. Estrada avait pillé et brûlé Villa de Valle.

Gutierez a été condamné à 10 ans d'emprisonnement.

Angel, frère de Miramon, a été pris dans les environs de Puebla avec des papiers favorisant les réactionnaires, et a été exécuté.

Cepeda a été installé comme gouverneur de l'Yucatan.

Nouvelles de Washington.

Washington, 11—Sénat—Un bill additionnel sur le Bureau des Affranchis a été présenté, maintenant Howard dans sa place. En cas de mort ou de démission le secrétaire de la guerre pourra nommer et le président commissionner un successeur avec l'avis et le consentement du Sénat; une vacance, arrivant pendant l'absence du Sénat, sera remplie par des fonctionnaires du bureau, désignés par le secrétaire de la guerre sur la nomination de Howard.

Le bill de convention est repris.—L'amendement au bill sur le collége électoral a reçu le concours du Sénat et va au Président. Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.—Le bill de réduction de l'armée a été repris et amendé, réduisant le nombre des majors-généraux à trois et des brigadiers-généraux à 6, pour avoir effet au 31 mars 1869; les choix devant être faits par le Président après le 4 mars, sans égard pour l'ancienneté. Le quartier-maître, l'adjudant et le chirurgien-général seront réduits au rang de colonels de cavalerie. Tous les officiers d'état-major de départements perdront un grade et le nombre en sera réduit de moitié; les choix devant être faits par le général commandant.

Le bill sur le collége électoral a passé avec un amendement et retourne au Sénat.

La Chambre n'a pas donné son concours aux amendements du Sénat sur le bill de taxes.

Ajourné.

Washington, 11. — Le secrétaire du Trésor a émis un ordre mettant en vigueur la loi des 8 heures dans le département.

Reverdy Johnson a reçu ses instructions et partira de Baltimore par le prochain steamer de Brême.

Le Revenu a reçu, dans la semaine, $3,500,000.

Le Président a lancé une proclamation annonçant que la Caroline du Nord et la Floride avaient adopté le 14e article de la Constitution. L'adoption par la Floride n'est pas conforme à l'acte du Congrès. Après avoir cité la loi et les circonstances, la proclamation annonce la ratification par la Législature de la Caroline du Nord suivant la manière indiquée dans le préambule.

Nouvelles diverses.

Ce qui suit est la réponse du gouverneur Seymour au comité de la convention nationale démocratique:

M. le président et Messieurs du comité: Je vous remercie des termes courtois avec lesquels vous m'avez communiqué l'action de la convention nationale démocratique. Je n'ai pas de paroles pour exprimer ma reconnaissance de la bienveillance que ce corps m'a montrée. Je n'ai recherché ni attendu la nomination. C'était mon ambition de prendre une part active (si je me permets maintenant) dans la grande lutte pour la restauration d'un bon gouvernement, de la paix et de la prospérité dans notre pays, (grands applaudissements) mais j'ai été pris par l'irrésistible marée qui vous pousse à un grand changement politique, et je me trouve incapable de résister à la pression (Applaudissements) Vous m'avez aussi donné un exemplaire des résolutions de la Convention, exposant son sentiment sur toutes les grandes questions qui agitent maintenant le pays. Comme officier-président de cette Convention, je connais leur esprit et leur portée, et comme un de ses membres je suis partie dans les conditions. Elles sont d'accord avec mes vues et je leur serai fidèle dans la lutte ou nous entrons, et je m'efforcerai de les faire triompher dans l'avenir, dans toutes les positions que je pourrai occuper, soit publiques, soit privées. (Applaudissements). Je vous félicite, vous tous conservateurs qui cherchez à restaurer l'ordre la paix, la prospérité et le bon gouvernement de notre pays, je vous félicite de ce que partout on voit poindre des signes de triomphe dans la prochaine élection. (Acclamations prolongées.)

Ceux qui nous sont politiquement opposés se flattent que la discorde se mettra dans nos conseils. Ils ont épris les incertitudes de nos vues sur les meilleurs moyens d'arriver à notre but qu'ils espéraient que ces hommes suscités par la ou d'autre manière ne pourraient agir cordialement avec ses anxiétés intenses de ne faire aucun acte qui ne ferait pas l'objet de réussite et de raison pour un esprit de discorde, mais pendant les longues délibérations et les discussions animées de la convention, on a montré une entière harmonie de relations, une tolérance patiente et un esprit d'abnégation qui sont les promesses d'une victoire prochaine.

Acceptez pour vous-mêmes, messieurs, mes vœux pour votre bien être et votre bonheur. (Applaudissements) Dans quelques jours, je répondrai à la communication que vous m'avez remise, par une lettre comme c'est l'usage en pareil cas. (Applaudissements prolongés et grandes acclamations.)

Le général Blair a répondu comme suit:

"J'accepte la plate-forme des résolutions passées par la Convention démocratique et j'accepte la nomination avec le sentiment de la plus profonde gratitude, et je vous remercie, monsieur, de la très bienveillante manière avec laquelle vous m'avez transmis la décision de la Convention nationale démocratique. J'accepte la nomination avec le sentiment que votre nomination pour la présidence est telle qu'elle nous mènera à une victoire certaine, (applaudissements) et parce que je crois que cette nomination est la meilleure qui pût être faite par la Convention démocratique.

La lutte où nous sommes engagés est pour la restauration du gouvernement constitutionnel, (cris d'approbation) et il convient que nous fassions la campagne sous la conduite de celui qui a donné sa vie au maintien du gouvernement constitutionnel. (Nouvelles acclamations.)

Nous engageons la lutte pour la restauration de ces grands principes de gouvernement qui appartient à notre race et, mes chers concitoyens, nous ne pouvons rien faire de mieux que de choisir pour guide un homme étranger à la carrière militaire, mais qui a dévoué sa vie aux occupations civiles; un homme qui s'est donné tout entier à l'étude de notre Constitution et à son maintien avec toute la force de sa raison et de son jugement.

Mes chers concitoyens, j'ai dit que la lutte qui s'ouvre devant nous en était une pour la restauration de notre gouvernement; c'est aussi pour la restauration de notre race (Bruyantes acclamations), c'est pour empêcher le peuple de notre race d'être exilé de son pays, exilé du gouvernement qu'il a formé et créé pour lui et pour sa postérité, et pour l'empêcher d'être expulsé ou foulé sous les pieds d'une race inférieure et à demi-barbare. (Applaudissements.)

Dans cette lutte nous aurons la sympathie de tout homme digne d'appartenir à la race blanche.

Quel peuple civilisé sur la terre refuserait d'associer avec lui dans tous ses droits, honneurs et dignités, des hommes tels que Lee et Johnston? (Une voix: aucun, aucun) quel pays civilisé sur la terre refuserait d'honorer ceux qui, combattant pour une cause erronée, se sont néanmoins distingués par une bravoure qu'n'a jamais été surpassée (Applaudissements) Dans cette lutte, pour laquelle on cherche à les priver de leur franchise et à les exiler de leurs pays, ils se sont montrés dignes d'être nos pairs. (A ces mots, il y a eu un silence significatif, suivi d'applaudissements réprimés et de faibles acclamations.)

Mes chers concitoyens, je n'ai pas l'intention de faire une longue harangue, mais je veux simplement vous exprimer ma gratitude pour le grand honneur qui m'a été fait, et maintenant, du fond de mon cœur, je réitère les mots de remerciements qui sont tombés de mes lèvres au commencement de cette allocution.

Richmond, 11—Les conservateurs ont un meeting de ratification au théâtre, ce soir. Le gouverneur Vance, de la Caroline du Nord, et d'autres orateurs ont prononcé des discours. Le théâtre était foulé de monde.

Savannah, 11—La pluie a été générale et les nouvelles des récoltes sont très favorables.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 11, 6 P. M.—Arrivé, le steamer Mariposa, de New-York, avec fret et passagers. Parti, les steamers Harris et Clinton.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 11. — La rivière est stationnaire. Temps sec et chaud.

St Louis, 11.—Fleuve stationnaire. Tous les tributaires des hauts baissent excepté le Missouri.

Marchés européens.

Londres, 11, au soir — Consol. 94 3/8 Bons 73 à 73 7/8.

Liverpool, 11 — Coton calme. Vendu 8000 balles.

Marchés Américains.

New York, 11, après-midi — Coton un peu plus facile. Vendu 1800 balles. Mid. 31 à 31 1/2. Farine en baisse de 10 à 20 c. Argent facile. Or 141 1/8. Fonds du gouvernement inactifs. Actions calmes.

New York, 11, au soir — L'état des banques a causé une augmentation de $2,102,000 dans les prêts; $7,280,000 dans les espèces; de $35,000 dans la circulation; de $3,269,000 dans les dépôts; et une diminution de $3,504,000 dans les Legal Tenders.

Balance à la sous-trésorerie, $83,900,000.

Mobile, 11—Pas de vente de coton; Mid. nominal à 30; exporté 4 balles; rien reçu.

St Louis, 11. — Tabac languissant. Farine 5 50. Maïs 80. Graisse 17 1/2.

Cincinnati, 11—Farine et blé sans changement et inactif. Maïs 86. Porc 28 50. Graisse 18. Beurre 26 à 29. Pommes de terre 2 à 3 25.

Louisville 11 — Vendu 172 boucauts de tabac de 7 à 9. Farine superfine 7. Maïs 90. Avoine 78. Porc 28 75. Bacon 13 1/2. Côtés 17. Coton 28 à 30.

(Dépêches d'hier soir.)

Knoxville, 11—Le colonel confédéré H. M. Ashby a été tué aujourd'hui par J. C. Camp.

Cincinnati, 11—M. J. B. Woodruff, éditeur du Cincinnati *Times*, est mort aujourd'hui d'un coup de soleil.

Washington, 11—Le Sénat a passé le bill d'Edmond, sur le collége électoral.

La Chambre a adopté les amendements du bill militaire, qui interdisent les brevets en temps de paix et réduisent le nombre des major-généraux à trois, lesquels seront choisis par le général Grant; les autres seront licenciés vers le mois de janvier.

En acceptant la nomination, Seymour a dit: "C'était mon ambition de prendre une part active, part dont je suis exclu, maintenant, dans la grande lutte qui s'engage pour la restauration du gouvernement général et la prospérité de notre pays, mais j'ai été atteint par l'irrésistible marée qui nous pousse à un grand changement politique, et je n'ai pu résister à la pression."

Blair a dit: "Nous sommes sur le point de commencer une campagne pour la restauration de l'Union et des principes de la Constitution et pour sauver la race blanche de la domination d'un peuple à demi barbare."

Pottsville, Pa., 11—Une bataille entre les ouvriers en grève et les autorités semble inévitable.

New-York, 11, midi: Argent 4 à 5 p. 0/0; or 141 1/8; coton calme; mid. upl. 32 1/2.

PROJET DE TRANSFERT
De la Cour du Recorder du 2me District.

Nous donnons volontiers place à la communication suivante et nous croyons que le transfert de la Cour du Recorder dans le local proposé serait avantageux à tous les points de vue. Nous espérons donc que le Conseil adoptera cette mesure dans sa prochaine séance:

A l'occasion de la nouvelle installation de la Septième Cour de District dans le local où siégeait le recorder M. Gastinel, M. Percival a présenté au Conseil de Ville un projet appuyé d'une pétition signée par les principaux propriétaires et résidents du Deuxième District, et spécialement de la rue d'Orléans,—projet et pétition demandant que la Cour du Recorder Gastinel soit transférée dans la grande salle de la rue d'Orléans connue sous le nom de *Salle de Bal d'Orléans*. Le Conseil de Ville, dans sa séance du 7 courant, a pris en considération ce projet et en a renvoyé l'acceptation à la séance du 14 (mardi prochain). Tout concourt en faveur de l'acceptation de ce projet: vaste salle, proximité des autres Cours, proximité de la Prison de Paroisse, avec une place très propice pour les cellules, frais minimes pour l'installation, loyer très modéré.

Les habitants de la rue d'Orléans et du quartier comptent sur le bon vouloir du Conseil de Ville et sur les efforts très efficaces de la presse et de tous les résidents du Deuxième District, pour qu'un projet si avantageux soit accepté.

Le local a été visité par M. Gastinel et par plusieurs membres du Conseil de Ville qui approuvent le projet. Il n'y a pas, d'ailleurs, de place ou de local plus propice pour cet objet.

Si ce projet venait à être rejeté, les habitants du Deuxième District seraient exposés à voir la Cour du Recorder reléguée loin du centre du District et peut-être au bout de la rue du Canal, ce qui apporterait à la dépréciation de quartier, déjà *passablement* éprouvé par l'incendie du Théâtre d'Orléans.

Tout à vous.

UN RÉSIDENT.

Faits divers.

— Nous lisons dans la *France*:

Quelques journaux ont parlé d'une visite projetée par le roi des Belges à l'escadre américaine que commande l'amiral Farragut.

Le fait n'est pas entièrement exact, attendu que cette escadre se trouve pour le moment dispersée, c'est seulement le *Franklin* qui a été reçu, avant-hier, la visite royale dans le port d'Anvers, où il a mouillé tout exprès. L'amiral Farragut a voulu répondre par là aux marques de sympathique courtoisie dont lui-même et ses officiers ont été l'objet de la part du Roi des Belges.

Le *Franklin* étant arrivé à Flessingue dans les premiers jours du mois, le roi des Belges s'est en effet empressé d'adresser à l'amiral une invitation, qui comprenait, en même temps, vingt-cinq de ses officiers. Le 5 de ce mois, un train spécial les transporta à Bruxelles, où ils furent reçus avec toutes sortes d'attentions. Le soir, il y eut un dîner de vingt-cinq couverts, auquel assistaient tous les ministres.

Pendant le dîner, le roi s'entretint longuement des Etats Unis avec l'amiral, et exprima le regret de ne pouvoir pas les visiter.

Le lendemain, le roi et la reine réunissaient M. et Mme Farragut à un déjeuner plus intime, dans le château de Laeken. C'est là que le roi manifesta le désir de visiter le Franklin, regret de ne pouvoir pas faire que le bâtiment serait dans les eaux hollandaises. L'amiral répondit par l'offre de remonter jusqu'à Anvers, ce qui fut accepté.

Comme nous l'avons dit plus haut, lundi était le jour fixé pour la visite.

Le *Tacony*, qui se trouvait au Havre il y a quelques jours, a été également appelé à Anvers pour cette circonstance.

Quant aux autres navires de l'escadre américaine, les dernières nouvelles laissent le *Frolic* dans la Méditerranée, revenant à Athènes, où il était allé conduire le ministre des Etats-Unis, M Tuckerman; le *Canandaigua* en route de Toulon pour le Helder; enfin, le *Guard*, à Lisbonne, à peu près hors d'état de reprendre la mer.

—On écrit de Rome que le Pape, sur les instances de l'ambassadeur de France, a commué la peine de mort, récemment prononcée par le tribunal de la sacrée consulte contre le comte Pagliacci, de Viterbe, pour avoir commandé, l'automne dernier, une des bandes insurrection nelles, en celle des travaux forcés à perpétuité.

— C'est plus que jamais le cas de dire que l'amour est aveugle.

M. de Sierakowski, jeune noble cruellement blessé dans la dernière campagne et maintenant amputé des deux jambes, vient d'épouser une jeune fille qui l'avait soigné en Bohême, où elle avait suivi l'armée en qualité de sœur de la Miséricorde. Le mariage a été célébré mercredi dernier, dans la chapelle des Invalides.

— En wagon.

X.... cause politique et religion avec un paysan.

— Etes vous spiritualiste ou matérialiste? lui demande-t-il.

— Moi, répond l'autre, je suis boucher!

—Un habitant de Versailles demande

Que, pour arrêter les progrès des doctrines matérialistes, un sénatus-consulte interdise de discuter et de nier les principes fondamentaux de la morale publique.

—Un propriétaire demeurant à Auson (Gard) demande:

La création d'un "concours national de moralité et de belles actions", et la fondation, dans chaque département, d'un "trésor de secours".

— Un habitant de Metz demande:

Que des pénalités soient édictées contre ceux qui professent les doctrines de l'athéisme,

Que tout individu soit astreint au culte d'une religion quelconque,

Que le mariage ne soit définitivement constaté et valable qu'après la célébration d'une cérémonie religieuse, obligatoirement constatée par un certificat délivré à l'officier de l'état civil.

De nouvelles prohibitions du mariage seraient stipulées, afin de mettre la loi civile en harmonie avec la loi religieuse.

— Enfin, un habitant du Mans demande, — entre autres choses, — que la langue française soit reconnue comme unique langue commerciale.

—On nous apporte un mot adorable:

Un industriel dont on a beaucoup parlé, disait à un ami:

—Il n'y a qu'à Paris qu'on arrive à quelque chose. J'y suis venu il y a vingt ans, sans le sou. Aujourd'hui, je dois huit cent mille francs!

—C'est superbe! s'écria l'ami.

— Il y aura toujours des maniaques!

Rue Fontaine-Saint Georges il vient de mourir un brave homme qui laisse à ses héritiers une assez jolie fortune, deux cent mille francs en timbres-poste français, achetés et collectionnés par lui depuis 1848. Dès qu'il avait dix francs il courait acheter des timbres et il se plaisait à en assortir les nuances.

La succession va traiter de gré à gré avec le ministère des finances pour écouler son fonds.

— La dernière liquidation à la Bourse de Paris; n'a pas été sans amener quelques sinistres parmi les banquiers.

Nous lisons, à ce sujet, dans le *Figaro*:

"Grande émotion à la Bourse de Paris!

"Un spéculateur, aussi connu sur le turf que sous le péristyle, M. Hippolyte Lunel, a été exécuté hier. Il saute de 2,380,000 fr. Bien que ce chiffre soit considérable, la perte se subdivise entre une quantité d'agents et de coulissiers, et ne cause aucun désastre.

"M. D.... un des plus actifs et des plus intelligents, prévenu à temps, a pu retourner sa position, et au lieu de perdre 100 000 fr. dans la liquidation Lunel, il en gagne 20,000.

"M. Hippolyte Lunel avait, la veille, vendu son écurie, à l'exception de quelques chevaux qui n'ont point trouvé d'acquéreurs, et qu'il a envoyés en Angleterre.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 11 juillet.

Rien n'est changé sur le marché monétaire. Les capitaux sont abondants, mais les prêteurs exigent les meilleures garanties. Dans les rues, le papier de premier ordre se fait à 10 à 12 et celui de second ordre à 13 à 15. Les autres ne passent pas au-dessous de 18.

L'or a ouvert à 140 1/4 à 140 1/2 contre 141 à New York. Après s'être vendu à 140, il a fermé à 140 1/2 à 140 5/8. Les transactions embrassent $1,000 à 140, $2,000, $2,000 et $5,000 à 140 1/4, $15,000 à 140 3/8, $1,000 et $10,000 à 140 1/2. Dans l'argent, $1,000, en demi piastres américaines, ont changé de mains à 135 1/4, $1,000 et $1,400 à 135 3/4, 2,500 piastres mexicaines à 145, $1,083 à 145 1/4 et $1 400 à 3 pour cent de prime pour de l'or. Nous cotons les demi piastres américaines à 135 1/4 à 135 3/4 et les piastres mexicaines à 144 3/4 à 145 1/4.

Le change étranger n'a pas été recherché, mais est monté à cause de la hausse de l'or à New York. On a vendu 1500 livres sterling No 1 à 151, 500 livres de banque à 156, une somme ordinaire à 110 1/2 pour de l'or et 800 livres à 110 5/8.—Dans le change sur France, 100,000 francs de banquiers à 3 65.—Le sterling peut être coté à 153 1/2 à 154 et 154 1/2 le connaissement bon à No 1 et clear et 155 1/2 à 156 de change de banque; le change sur France à 3 67 1/2 à 3 65 le premier et 3 61 1/4 à 3 60 le second.

On n'a offert que peu de change américain; les cours ont acquis un peu plus de fermeté. Les banques ont tiré sur New-York à 3/8 de prime. Les ventes de change de commerce sont, $10,000, sur New-York, à vue, au pair, $5,000, $7,000 $18,000 et $25,000 à 1/8 de prime. $1,000 à 3/16, $10,000, à dix jours de vue, à 1/2 d'escompte et $10,000, à trente jours, à 5/8.

110 actions de la banque de l'Etat de la Louisiane se sont vendues à $30 25. — C'est le taux auquel ont été cédées les 100 actions mentionnées dans notre dernier bulletin.

1 bon du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, a changé de mains à 80 et 1 à 81. Il ne s'est pas vendu de bons de levées.

La demande de billets de la ville a été assez bonne. $5,000 se sont vendues à 41 d'escompte, $1,000 et $3,000, à 41 1/4, $73,000 (3,000, 5,000, 7,500, 22,500 et 25,000) à 41 1/2 — Les courtiers ont acheté les petites sommes à 42 à 43 et vendu à 40 à 41.

Les offres de billets de l'Etat ont considérablement augmenté; à la clotûre, les prix avaient beaucoup fléchi. Des transactions ont eu lieu, de bonne heure, à 35 d'escompte; $1 000 se sont vendues, subséquemment, à 42 et $16,000 à 41.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Samedi soir, 11 juillet 1868

COTON—Les opérations ont été restreintes aujourd'hui par la teneur décourageante des avis reçus de Liverpool et de New York, aussi bien que par l'exiguité des lots offerts. La demande a été passablement bonne, et environ 192 balles ont changé de mains avant midi à des prix irréguliers, mais, à tout prendre, plus faciles. Cependant, plus tard, le mouvement a été presque entièrement suspendu, les acheteurs ayant refusé d'opérer à moins de concessions et les détenteurs n'ayant pas voulu céder. Les cours actuellement: Good ordinary 30, low middling 31 c et middling 32 c.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles		1885
Reçu aujourd'hui	7	
" précédemment	656762	
Cotons avariés, épars, &c, &c.	8019	
		664788
		666044
Expédié aujourd'hui	1873	
" précédemment	673149	675022
Stock en mains		5022

FRET—Vu le calme extrême qui règne en ce moment sur le marché, nous n'avons que peu de remarques à faire. Il n'y a à présent dans le port que bien peu de navires à destination de l'étranger, mais ce petit nombre suffit au peu de fret offert en ce moment pour l'exportation. Les vapeurs engagés dans le cabotage obtiennent des chargements de farine, de coton, de tabac, de laine, de peaux &c. Nous cotons, savoir: Coton sur vapeurs pour Liverpool 9/16 d. pour New York 3/4 c, pour Boston et Philadelphie 1; Tabac pour New York $8 le boucaut; fût pour New York 75 c; pour Boston 87 1/2 c le baril, porc et bœuf pour les ports du Nord $1 25 le baril, bœuf en tierçons pour New York — —, mais pour New York et Boston 20 c le boisseau, blé pour Liverpool 10 à 12 d, maïs pour Liverpool 12 d. Sur voiliers les taux sont: coton pour Liverpool 7/16 d; pour le Havre 1 1/8 c, pour Brême 1 c; Tabac pour Liverpool 35s le boucaut, pour Brême 35s, pour le Havre $12, pour Londres 35s 6 d, mais pour Liverpool 9d.

TABAC—Durant la semaine dernière, le marché a été fort calme bien qu'il se soit fait quelques demandes, et comme plusieurs ordres viennent d'être reçus ici, on s'attend à y voir renaître sous peu l'activité. Les ventes durant la semaine n'ont embrassé qu'un montant de 35 boucauts de leaf dont 30 à 10 1/4 c la livre, 2 à 11 1/4 c, 2 à 13 et 1 à 15 c. De plus 60 boucauts de côtes à 4 1/8 c. La demande pour l'Europe paraît s'améliorer et nous sommes informés qu'un autre navire va être mis en armement pour Brême. Nous cotons comme suit:

Leger—Refused, 7 à 9. Common Leaf 9 à 10. Medium, 10 1/2 à 12, fin 14 à 15, fin 15 à 17, Choice selections, 17 à 20, fin pour sacs, 22 1/2 à 30.

Lourd—Refused, 9 à 10 Common Leaf 10 à 12, medium, 12 à 13, good, 15 à 16, fin, 16 à 20 Choice selections, 18 à 22, fin pour sacs, — à —.

SUCRE ET MÉLASSE—Hier, 17 boucauts de sucre fully fair de Cube, se sont vendus à 13 1/2 à 13 3/4 c la livre. En outre 59 bus de de Cube à des conditions privées. Le Louisiane fair à prime se vend en détail à 13 1/2 à 15 c la livre.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Depuis notre revue d'hier il ne nous est pas arrivé de bateau de l'Ouest.

FARINE—Le marché a été inactif, ce matin les ventes n'ont embrassé que 300 barils dont 100 de superfine à $7 50, 100 de choix à des conditions privées et 50 de superfine à $7 62 1/2 le baril.

MAIS—La demande de maïs a été bonne au détail et 700 sacs se sont vendus aux prix d'hier.

FOIN—Le foin prime de l'Ouest se vend $22 à $25 le tonneau.

SON—100 sacs de son se sont vendus à $1 20 le cent livres.

AVOINE—Ventes de 200 et et de 95 sacs à 83 c le boisseau, ce qui est une hausse de 50 c sur les prix d'hier.

PORC—Le marché a été excité aujourd'hui et le porc est en une tendance à la hausse. Ventes à $[illegible].

BACON. Le marché a été aussi assez influencé par une grande excitation. Les détenteurs avaient haussé leurs taux de placements et avaient demandé 14 c la livre d'épaules, 16 1/4 à 17 c les côtes clear ribbed sides et 17 1/2 à 18 c les côtes clear sides.

SAINDOUX—Le marché a été plus fort aujourd'hui. La qualité de choix en tierçons est cotée à 18 1/2 à 19 c la livre, en barillet 19 1/2 à 20 c la livre.

BEURRE—Le marché est calme et la demande très active. Le stock est faible. Nous cotons le bon beurre de l'Ouest 25 à 35 c la livre et la qualité de choix 30 à 35 c, le beurre du Nord 38 à 40 c la livre de bon à choix.

FROMAGE—Le marché est calme et sans changement en ce moment. Nous cotons le Western Reserve 13 à 16 c et le factory 16 à 17 c la livre, le dairy anglais du Nord et le fromage crème sont cotés à 16 à 18 c, et le skim 7 à 10 c la livre.

CAFÉ—Marché calme, taux sans changement. Nous cotons en ce moment le prime à choix 17 à 17 3/4 c; fair à good fair 16 à 16 3/4 c, commun 14 à 15 c; ordinary à fair — à —.

ŒUFS—Les œufs en caisses valent, en lots, au débarcadère 18 à 20 c la douzaine et en détail $18 à $19 le baril.

COMESTIBLES—Les pommes de terre se vendent au débarcadère à 2 75 à $3 — le baril, les oignons $1 à 1 25 et les pommes vertes $3 à $3 25 le baril.

VOLAILLE—Les poules se vendent à $6 à $6 50 la douzaine, oies $8 à $9 la douzaine, les dindes $15.

CORDE D'EMBALLAGE—Se vend en détail à 9 1/4 à 9 3/4 cts. Les lots ronds sont cotés à 9 c.

SEL—La demande continue à être bonne et les prix fermes à 2 50 à 2 55 le sac de gros de Liverpool et aussi le fin, pris en entrepôt et en magasin $2 60 à $2 65.

RIZ—Le riz de la Louisiane se vend en détail à 8 à 10 1/2 cts la livre d'ordinaire à choix. Riz de l'Inde est coté à 10 1/4 à 10 3/4 cc, Caroline 12 à 12 1/2 cts la livre.

DRECHE ET HOUBLON— Le marché est calme et les prix de l'article fléchissent en ce moment. L'article est coté à $2 80 à $2 90 le bois. de dreche américaine, et $2 90 à $3 — pour celle du Canada. Le houblon est calme à 25 à 45 cents.

SUIF—Le suif de rendement opéré en ville est coté à 13 c et le suif venu de la campagne 12 1/2 cts la livre.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Nous avons à mentionner une vente de 100 balles à 25 1/4 cts la yarde. L'article se vend en détail 25 3/4 c pour la toile en balles et en rouleaux 23 3/4 cts.

FARINE DE MAIS—Il s'est fait des ventes qui ont embrassé 300 barils qui ont changé de mains à des conditions privées, 50 et 50 barils au débarcadère à $1 75 le baril.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 12 juillet 1868.

Arrivé, hier soir, rien.

Vendu—296 bœufs du Texas 5 veaux et veaux d'un an, 45 moutons 7 vaches à lait.

A vendre—317 bœufs du Texas 123 veaux et veaux d'un an, 40 moutons, 25 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité, par tête	35 00	à	45 00
Bœufs du Texas, 1ère do	do	25 00	à	30 00
Do do 2me do	do	18 00	à	22 00
Do do 3me do	do	10 00	à	12 00
Do do pourris au maïs, par livre net		—	à	—
Cochons, par livre, gr		—	à	—
Moutons, 1ère qualité, par tête		[illegible]	à	[illegible]
Do 2me do		—	à	3 00
Do 3me do		—	à	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête		80 00	à	100 00
Do		50 00	à	65 00
Veaux d'un an, par tête		—	à	20 00
Veaux de lait, par tête		—	à	7 00
Chèvres, par tête		1 50	à	3 00

Décédé, à Biloxi, vendredi, 10 juillet, à 4 heures du matin, à l'âge de 21 mois, FRANÇOIS, fils de P. BOURON et de dame LOVINA COLEMAN.

Décédée, le 11 juillet, à 8 heures du matin, dame ROSITA ANTOINE FAIVRE, native d'Espagne, âgée de 50 ans. Les amis de son époux sont priés d'assister, sans autre invitation, aux funérailles qui auront lieu cette après midi, à 4 heures. Le corps est exposé encoignure des rues Touro et Esplanade.

SERVICE FUNÈBRE SOLENNEL.

Un Service Funèbre aura lieu mercredi, 15 juillet, à 7 heures et demie du matin, à la Cathédrale St Louis, pour le repos de l'âme de feue Dame SOPHIE TIBLIER. Les amis et connaissances de la famille Tiblier sont respectueusement priés d'y assister.

De la part de son mari et de ses enfants.

$100,000
DE BILLETS DE VILLE
Seront achetés au plus haut prix du marché,
AU BUREAU DE CHANGE
De J. BRETTE,
6......RUE ST-CHARLES......6
Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.
Ouvert de 7 HEURES du matin à 9 HEURES du soir. 26 juin—2mPP

Conclave Etna No 15, S. W. M.
TOUS les Membres de ce Conclave sont spécialement [illegible] d'assister à la réunion de famille qui aura lieu Mardi soir 14 juillet, à [illegible] heures et demie précises. Par ordre du [illegible] WM. E. FITZGERALD [illegible]. 12 juil—14,14 LOUIS A. RICHARDS, Scribe.

Sociedad "Union Española" de Beneficencia Mutua.
ASAMBLEA GENERAL.
LOS miembros de dicha Sociedad se reunirán en la Logia Perseverancia esquina de San Claude y Dumaine, el MIERCOLES 15 de julio, a las [illegible] de la tarde. Por orden del Presidente. R. BUELA, Secretario. 12 julio—3

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.
Bureau No 13 rue Dauphine
LES Souscripteurs au fonds capital de [illegible] C[illegible] sont mis en demeure qu'un versement de [illegible] par actions, est dû et payable à ce bureau le 15 courant. Par ordre de la Direction: JULES SENIT, 12 juil—12 au 29 Secrétaire.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Département général de Passage, Nlle-Orléans, 11 juillet 1868.
GRAND BAL, au Central House, à Magnolia (Miss.), le VENDREDI, 17 juillet 1868. Les personnes qui désirent assister à ce bal prendront le train spécial qui partira du dépôt de la rue Calliope le 17 juillet, à 3 heures et demie de l'après midi. Prix aller et retour $4 00. T. B. WILLIAMS, Surintendant général. En WARE, Agent général pour les billets. 14 juil—au 17 juil

Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1868.
JE certifie que je n'ai jamais recommandé M. Théodule Bachemin Jr au maire Heath pour une place quelconque dans la police. Je ne le connais pas.
Il se peut que j'aie recommandé M. Théodule Bachemin Sr, réellement demeurant dans le Troisième District et que je connais depuis nombre d'années.
12 juillet—1f CAPT. H. STILES

LE soussigné désire qu'on sache qu'il n'a jamais appartenu et n'appartient nullement au parti radical.
12 juillet—1f THÉODULE BACHEMIN JR.

Remerciements.
MME. MARY ANN DOYLE, demeurant au No 10 de la rue Desiré, Troisième District, remercie sincèrement la Compagnie d'assurance ETNA, de Hartford, Connect., pour le paiement de cinq mille piastres montant de l'assurance de feu son mari, Edwin Osmore Doyle capitaine du [illegible], dernier, à la Passe Sud-Ouest. Mme Doyle remercie également l'agent général, Mr. Wm. E. Fitzgerald [illegible] qui a eu la bonté de lui avancer trois cents piastres pour les frais d'enterrement.

Les soussignés, amis de Mme M. A. Doyle recommandent l'exactitude de ces faits, recommandent la Compagnie d'assurance ETNA comme un modèle de promptitude, et son agent à la Nlle-Orléans qui a montré de la bonté en avançant de l'argent dans un moment où l'on en avait le plus besoin.
CHAUNCEY, TYLER & BROTHER, Négociants, 12 juil—1f PP Rue Carondelet, No 19.

Remerciements.
Nlle-Orléans, 11 juillet 1868.
A Mr. WM. E. FITZGERALD,
Agent général de la Compagnie d'Assurance de l'Etna.
Cher monsieur — Nous venons de recevoir le check de dix mille piastres de la Compagnie. C'est le montant en plein de la police No [illegible] de feu C. C. Bier. Nous accusons également réception d'un dividende de [illegible] pour cent. La prime est [illegible] et le dividende de $[illegible]. Nous faisons des vœux pour le succès de la Compagnie et pour votre bonheur.
Nous sommes, &c.,
JOHN L. BARINGER et NICHOLAS W. WOOLVERTON, Tuteurs testamentaires.

MM. McClintock & Scott, subrogés tuteurs des enfants mineurs de C. C. Bier, endossent ce qui précède. Ils recommandent à tous ceux qui désirent se faire assurer, la vieille et célèbre Compagnie Etna, de Hartford. 12 juil—1f PP

Excellents marchés dans les Marchandises Sèches, au magasin de
REIMAN & FRIEDLANDER,
Ancien magasin M. REIMAN, rue du Canal, No 158.
LE calme qui règne dans les affaires, la saison de l'année et notre prochain déménagement nous engagent à faire des réductions extraordinaires dans les prix suivants:
[illegible]
Aussi nous avons reçu par les derniers arrivages de New-York [illegible]
REIMAN & FRIEDLANDER, Rue du Canal No 158.

HEBERT & ESCOUSSE
Ont l'honneur d'annoncer au public qu'à partir du MERCREDI 15 COURANT, leur magasin sera transféré au No 59 rue de CHARTRES, au coin de la rue BIENVILLE, local dernièrement occupé par M. C. Duhamel. 12 juil—1f

Au Public.
LE soussigné [illegible] M. JEAN BAPTISTE [illegible] FOUGERAT. 11 juil—1f

Mme FERARI, Accoucheuse,
DE retour de France [illegible] 178 près des Anne.

Jardin Magnolia,
Au Bayou St-Jean, tenu par X. Griestes.
CONCERT et BAL [illegible]
12 juil—1f

Avis Important.
LES citoyens de la Nouvelle-Orléans peuvent faire mettre leurs lettres [illegible] ou Bureau de M. GAUCHON, No 66 rue des Magasins [illegible].
12 juillet—1f

Demande de Confiseur.
UN bon confiseur qui [illegible]
[illegible]

SIX DE CES CHEMISES
Dans une boîte, à devants flottants, pour
NEUF PIASTRES.
SIX chemises fines, à jabots, en boîte, pour.......$9 00
SIX " toile à petits plis en boîte pour.......9 00
SIX " à devants de toile, en boîte, pour.......9 00
SIX " [illegible] en boîte, pour.......9 00
SIX " de grandeur extra, en boîte, pour.......12 00
Regardez-les—Elles sont exposées à la fenêtre du
Coin des rues St-Charles et Canal.
Lingerie de messieurs à aussi bon marché.
N.B. — Aucune maison de la ville ne peut vendre à aussi bon marché que nous.
12 juillet—1f LEIGHTON & HAYMAN.

LE MEILLEUR ENDROIT si vous [illegible] à avoir vos chemises et vos caleçons est l'endroit où on les fait—c'est-à-dire,
"OUR SHIRT FACTORY"
au coin des rues St-Charles et Canal,
LEIGHTON & HAYMAN.
N. B. — Les marchandises ne se vendent nulle part meilleur marché. 12 juillet—1f

Chemises!! Chemises!!
SIX bonnes chemises à devant de toile, pour... $[illegible]
SIX paires de bons chaussons de messieurs pour 1 00
SIX [illegible] pour 1 00
SIX cravates [illegible] pour 1 25
Chemises toutes faites et [illegible]
Notre magasin de Chemises, au coin des rues St-Charles et Canal.
12 juillet—1f LEIGHTON & HAYMAN.

GAZ PORTATIF
POUR TOUT LE MONDE.
Pas de Machines, de Gazomètres ou de Tuyaux.—Pas de Fumée. Pas de Cheminée.—Pas de Mèche.
A MEILLEUR MARCHÉ QUE LE GAZ DE CHARBON.
SERVEZ-VOUS DU CÉLÈBRE GAZ GÉNÉRATEUR, PATENTÉ, PORTATIF, DE GOUCH, ET DE LA PUROLINE DU PROFESSEUR THOMSON.
La Puroline est garantie non explosive.
LE générateur est exposé actuellement au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.
[illegible]
Nlle-Orléans, 2 juillet 1868. 12 juillet—1f

Avis.
LA société existant entre les soussignés sous la raison J. LEVOIS & CO est dissoute d'un commun accord à partir du 8 juin 1868.
M. J. Levois [illegible] de la liquidation des affaires de la dite maison et continuera le même genre d'affaires en son nom seul.
[illegible]
12 juil—1m J. LEVOIS F. MATHON.

Thé! Thé!
[illegible]
J. W. PLATTA CO.,
12 juil—1f PP Rue du Camp, No [illegible], près Poydras

Monsieur l'Editeur,
VEUILLEZ accorder une notice publique dans votre journal [illegible] de ma femme, Charlotte Abadie. [illegible]
12 juil—1m JEAN ABADIE.

W. DAUPHIN,
150, Rue du Canal,
Vient de recevoir
150 CAISSES DE PAILLE,
Assortis aux nouveautés,
PAILLE D'ITALIE ET ANGLAISE.
CHAPEAUX pour dames et fillettes, paille de riz et glace.
—AUSSI—
Un superbe assortiment de CRÊPES et TULLES illusion, de DENTELLES blondes, couleurs assorties, DIADEMES et Garnitures.
Choix de RUBANS, CORDELIERES et GARNITURES.
W. DAUPHIN,
150, rue du CANAL.
Maison de gros, 60, rue de la DOUANE.
5 juillet—D—1f PP

AVIS IMPORTANT.
Prix réduits pour mettre les articles à la portée de tous.
LEVI & NAVRA,
No 171 de la rue Poydras, et 174 de la rue du Canal,
ONT réduit les prix de leur grand assortiment de Porcelaine, Verrerie et Faïence,
Articles en plaqué et Britannia,
Coutellerie de table et miroirs,
Articles de ménage en fer blanc et Japonnés,
Articles en bois et en osier,
FOURNEAUX "COTTON PLANT" ET USTENSILES DE CUISINE,
—Spécialités en—
Baignoires, Dito pour demi-bains,
Baignoires d'enfants,
Réfrigérants et
Sorbetières,
"FILTRES PELICAN, DE COTTON,"
Les prix de ces articles resteront réduits pendant soixante jours, pour faire place à notre stock d'automne.
Nous ferons voir les marchandises avec plaisir et convaincrons les acheteurs en gros et en détail qu'ils peuvent acheter beaucoup d'objets avec peu d'argent, au magasin de
LEVI & NAVRA,
No 171 de la rue Poydras, entre les rues St-Charles et Carondelet,
Et No 174 de la rue du Canal, près Baronne.
17 mai—2m—DMerV

E. GIQUEL,
136..........Rue Canal..........136
Annonce à ses amis et à sa clientèle qu'il a ajouté à son stock les marchandises suivantes, reçues par les derniers steamers de New-York:
BANDES et entredeux en jaconat, MULL et MOUSSELINE suisse, BANDES et BOUILLONS, DENTELLES VALENCIENNES, fil et Cluny;
VOLANTS en dentelle noire;
VOILES, tissus de voiles, en crêpes;
COLS guipure blanche et guipure noire;
COLS et MANCHETTES en toile, jabots en mousseline, [illegible];
MOUCHOIRS brodés, ourlés et à bordures, pour dames et enfants;
MOUCHOIRS de toute espèce, pour messieurs;
BAS de fil [illegible] anglais, pour dames;
BAS [illegible] et coton;
CHAUSSONS de fil, de coton, Balbriggan, français, et anglais, pour messieurs;
Un assortiment complet de BAS et CHAUSSONS pour jeunes garçons et demoiselles;
GANTS pour messieurs, dames et enfants;
GILETS mérinos, gaze et fil de laine;
GALONS [illegible], guilles et épingles, français, anglais et américains;
DEVANTS DE CHEMISES, anglais et irlandais, longueurs extra.
ETOFFES ET BLANC.
MOUSSELINES suisses 4/4 et 8/4;
MOUSSELINES Mull, NANSOUK, LINONS, Bishop et Victoria;
MOUSSELINES Book, JACONATS et BATISTE, Scouter Book, Mousseline, française et anglaise;
JACONATS et NANSOUKS à carreaux et à raies;
CHALES dentelle Lama blancs et noirs;
CHALES Chantilly, guipure et véritable dentelle;
CHALES Grenadine noires, beiges et crêpe d'Espagne;
Le stock d'ETOFFES NOIRES est complet et bien assorti, savoir:
CACHEMIRE 4/4 et 8/4, TAMISE et BAGNOS;
MOUSSELINES DE LAINE, BOMBAZINES et BOMBAZETTES noires;
GRENADINES [illegible], ALPACAS de tous prix.
ETOFFES A ROBES.
ALPACAS en couleur, BAREGES, GRENADINES anglaises brodées;
TISSUS pour robes de voyage;
PERCALES et PIQUES en couleur, nouveaux;
FLANELLES de laine et gaze;
FLANELLES en couleur de toute espèce;
TISSUS à moustiquaires, [illegible] blancs et roses, pour toile à coton à MOUSTIQUAIRES;
TOILE d'IRLANDE, toiles à drap [illegible];
TOILES à taies d'oreillers, toutes largeurs et qualités.
TOILE en LINONS imprimés.
SERVIETTES Huckaback, étoffes françaises et anglaises, SERVIETTES, tous prix;
CRASH et CARQUILLAS, PLATILLAS, DAMAS de table, tous prix;
MOUSSELINES à rideaux;
RIDEAUX en dentelle;
TAIES D'OREILLERS Jacquard, brodés et à carreaux;
COUVERTURES de tables et de pianos;
DIMITIES et INDIENNES à couleurs à [illegible] prix;
MOUSSELINES Organdy, PERCALES et LINONS [illegible]
LINONS toile imprimés;
DESSOUS de lits;
INDIENNES à chemises;
COTONS blancs et écrus, qui seront offerts à bas prix.
Un fort stock d'articles d'HABITATION, couvertures, etc., qui seront vendus presque pour rien, au No
136..........Rue Canal..........136
E. GIQUEL.
5 juil—12

VERMICELLI, MACARONI.
500 caisses et demi-caisses [illegible] A. C. TRE[illegible], Agent, 9 juillet—6f 94 rue Vieille-Levée

Sucre raffiné de Lovering & Co,
1059 Barils sucre en morceaux, sucre en poudre, sucre granulé CUT LOAF, et sucre A B & C, en dépôt, ou en débarquement du steamship Juniata et à vendre par E. TROISGROS, 12 juil—6f 85 et 87 rue de la Douane.

CONCERT
Sous la Direction de M. CARLO PATTI,
TOUS LES SOIRS,
Dans l'établissement de M. F. DUMONTEIL,
angle Canal et Bourbon. 23 juin—1m

Demande d'ouvriers Barbiers.
ON a besoin immédiatement, de bons OUVRIERS BARBIERS au No 21 Passage de la Bourse, entre Douane et Canal. 10 juil—1f

Grocerie à vendre.
GROCERIES
A vendre, pour cause de départ, une Grocerie avantageusement située au [illegible] rue St Philippe près le Marché français. Pour les conditions s'adresser sur les lieux. 10 juil—1f

Nourrice.
UNE jeune femme ayant un enfant de quatre mois désire se placer comme nourrice. Elle est [illegible] S'adresser rue Toulouse, No 182. 9 juillet—6f

Au Public.
LE soussigné remercie sincèrement M. Jean Baptiste Pécher [illegible]
11 juil—2f Mme J. B. GROSSIE, 186 d'O[illegible] No 170.

Liste des Lettres
Restant au bureau de la Poste, le 11 juillet.

A
Arnnest Celina — Armand Thomas — Angiade Paul
Alexis A — Arfos Amanda Mlle — Aletrino M
Alvia Pauline — Artigue C — Audrier Ben
Auzias

B
Bische Paul — Balsetti Francisco — Bon J J B Mme Ve
Barmiton M Olrad — Barthe E — Barrier Alexander
B Julia — Baruna J — Balliere M L
Blanchard Max — Bastile James — Barrère Leon
Bachera Simon — Baudet Monsieur — Belle Pierre
Bechmier Jarnet — Bernolin Mme — Bertrand A
Berlin Mme — Breaux Elise Mlle — Bernard Stephen
Bienvenu Dopa — Bongere René — Brossand N S
Bignat P C — Bitel Henry — Bon Robert
Boisse J L — Bouet Paul — Bourg [illegible]
Bolsdore O S — Biendelot Jeanne

C
Chaudé Georgina — Chauchon L — Crampon Vve
Carlo Joseph — Castey Bernard — Chs. Ar [illegible]
Credeur Jules — Clemone Sidwon — Cortes [illegible]
Courlade Jules A — Corbe R — Couloube J Louis
Courtasse F — Coussenat P — Coquy [illegible] Mme
Cuneo Giacomo — Curti Lorenzo

D
Dannoy A L — Da Silva J Sam. — D'Alexandre Jean
Daussa J — Davezede E — Darroude Pierre
Dannoy Jacques R — Dalcourt Dovelle — Da Pol D
D'Aquin Adolphe — Delisdre Hug — Delegre P
Mme — Devis de Geo P — De Baumont Fric
De [illegible] Edmond — Desgouy John — De Rugy [illegible]
De Mollieus Marie P — De la Breton B — Dejean Victor
Desha Oscar — Debing Stello — Dernoche Eugène
Diane ue Auguetine — De Ponce Sophie Mme — Dieterr et Vignes
Dumestre Emma — Duncenne John C — Dumoulin Auguste
Dussapan Ch Mme — Dufau Cecelia — Duncdoce John
Dumas Julius — Duvau Livorie — Durocher Théoph
— Dunand Eugène — Dreither Edgard — Dubuclet A

E
Kegerbe Félix — Ebel Sophie Mlle

F
Faivre Antoine — Faivre T B — Faget Monsieur
Ferre Jean Paul — Ferves Josephine Mme
Fremont Oscar — Formerel Jaime

G
Garcia Joseph (Gravier St) — Gradenero Adele
Giraud M — Godchaux Mme — Gonzalez Isidre

H
Hanut A C — Harg [illegible] Jean Pierre — Herel Léopold
Henrion Jacques — Hebert A — Hernious Marie Y
Hemai Nicolas — Hebert A fred Jn — Howard [illegible]

I-J
Janvry Jules — Jaubert A & Co — Jossfrean Mme
Jorda J — Jarve Eugene

K
Kordes John

L
Lallhevaix Pierre — Lausier W B — Lelievre Wilhelmine
Lamothe D Mme — Lindy Jose — Latde Marie Mlle
Landrie Eugenie — Laulan Dr — Lefèvre Baptiste
La Mary Chas — Laudry O A Capt — Le Clair Mrs
La Cour P — Lefevre Henri — Lebarche Alphonse
Lechavant J — Lephere P — Lesieur A
Lefevret Edward — Lebandre Fred D — Leoclerc Guillaume
Lucas Giuseppe — Lebre Emile — Luce Jean
Lucie J

M
Marti Miguel — Maylie Mme — Marchand Charley
Mavor Jacob — Meinsel Einira Mme — Meine F J
Meissonier[illegible] — Mysche Francis — Michel August
[illegible] — Montaux Mlle — Montaye L H
Montagnan Albert — Montieu J L — Morgenson Hamar

N
Nagaud Monsieur — Nuvelas Auguste

P
Paquette Potter — Pradez Joe — Pachet Joseph
Patton A [illegible] — Patterson C — Petrie Chas
Pierre Bourgeon — Pe [illegible] Y. Ponce — Pouti
Peter Alexander — Pigeon Victoria — Pittier Antoine
Pico Jean — Pitombois P G — Pritzeul Louise
Pruch Pierre

Q
Qeyno Antonio

R
Rescina C F — Raymond Onedidel — Raymond Alex
Ralsvish M N — Rocort Louis — Regus A C
René Jarel — Revera Xavier — Reden Leon
Richard Mme — Ribe Michel — Rivet Henri
Rivera Barnabe — Rivet [illegible] — Rosale J M
Rauze J P — Roux Thomas — Rousseau A L Mme
Robillard Sophie Mme

S
Sauvage Paul — Santoni D S — Sabatia José
Savoy M Amor — Sherwood [illegible] — Suarez Celina Mde
[illegible] — Simonet [illegible] — Singe Victor
Simon [illegible] — Mrs Saster V [illegible] — Ramon Sorin E
Scoir Antonia

T
Taranto Caretin — Thaward B F Mde — Tarr Mme
Thibault [illegible] — Trye Pedro — Tousseau Mme
[illegible] Sebastian — Turegano Joseph

V
Vil[illegible] F B — Vernesie A

A. W. TALIAFERRO, Maître de Poste.

Loterie de l'Etat de la Georgie,
Au profit de l'Asile des orphelins de maçonnerie.
PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 11 JUILLET,
No 390.

46	21	42	26	15	3	61	8	45	72	60	58	76

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les noms n'ont que les tirages officiels reçus d'Atlanta, se trouvent au "General Office" No 15 Commercial Place, où l'on peut les voir.
Lesventes [illegible] les renseignements et [illegible]
DAVE C. JOHNSTON, Agent.
12 mai—1m

Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky
POUR LE 11 JUILLET — CLASSE [illegible].
Plan de Police

5	37	9	28	12	49	50	66	45	31	61	22	25

Les commandes [illegible] et renseignements et paiements des tirages de toutes les loteries légitimes.
C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, Coin des rues Camp et Commune.
AVIS — Méfiez-vous des prétendues loteries. — La loterie de Kentucky et celle de la Havane ne font jamais mention dans les journaux de prétendues prix gagnés. [illegible]
26 juin—1m

Salle de la Société Crescent et Star de Bienfaisance des Jeunes Gens
Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1868.
LES officiers et les membres de cette Société sont requis d'assister à l'assemblée mensuelle régulière qui aura lieu DIMANCHE, 12 du courant, à midi.
Par ordre de
WM. F. FITZGERALD, Président.
H. MESSONNIER, Secrétaire. 10 juillet—3

Association des Enfants de Marie.
ASSEMBLÉE MENSUELLE.
LA Société assistera à la messe de 7 heures, à l'Eglise St-Augustin, LUNDI prochain le 13 du courant, et immédiatement après, à l'assemblée mensuelle, au Presbytère; la plus grande ponctualité est requise.
10 juillet—2f

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.
Nlle-Orléans, 11 juillet 1868.
LES Officiers et Membres de cette Association sont requis de se rendre à la réunion mensuelle régulière qui aura lieu, lundi 13 du courant, à sept heures et demie précises du soir à leur salle rue [illegible], pour affaire de la plus haute importance.
La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du Président: A. L. TISSOT, GEO FORSTALL, 11 juil—2f Secrétaire.

Societá di Mutua Beneficenza Italiana.
S'invitano i soci ad intervenire alla riunione trimestrale che avrà luogo Dominica, 12 corrente, al consolato d'Italia.
11 juil - 2 P. MARINONI, Segretario.

Demande de Pension.
UN jeune homme désire avoir une Chambre agréable et la Pension dans une famille française où il aurait l'occasion d'apprendre une connaissance de la langue. Il préférerait le voisinage de la rue de l'Esplanade. [illegible] au bureau de l'ABEILLE, ou au Lock-Box 16.
16 juil—3f

D. LOPEZ.
Encoignure Chartres et Conti.
Fabrique de chocolats candies, bonbons, &c. bons et gâteaux, cafe grillé et moulu.
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a reçu la direction de son [illegible] et qu'il le tiendra comme par le passé.
Il appelle spécialement l'attention des marchands et épiciers sur ses chocolats [illegible] candy et café moulu en gros et en détail.
7 juil—1m

Chaux de l'Alabama à vendre.
JE reçois constamment de la Chaux de l'Alabama, que je livre, au plus bas prix du marché, en lots ou en détail. Cette chaux est supérieure à toute autre pour les [illegible], le fini et la fabrication du sucre.
SAMUEL JAMISON, Rue Carondelet No 60.
7 juil—3m

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
LA SOCIÉTÉ existant sous la raison de LAMBERT & COMMAGERE est dissoute [illegible] à partir de ce jour. La liquidation sera faite par Charles E. Lambert. [illegible]
THEO. COMMAGERE, F. A. LAMBERT.
Nlle-Orléans, le 30 juin 1868.

SOCIÉTÉ.
LES SOUSSIGNÉS ont formé une société sous la raison de LAMBERT & COMMAGERE et continueront au même local et pour leur compte, le commerce de [illegible].
THÉO. COMMAGERE, F. A. LAMBERT.
Nlle-Orléans, le 1er juillet 1868. 1er juil—1m

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.
ETAT DE LA LOUISIANE — VILLE DE LA NLLE-ORLÉANS.
QU'IL soit connu que ce neuvième jour de juillet mil huit cent soixante huit, devant moi Benjamin Rainey [illegible]
BUREAU DU "NATIONAL MARINE AND FIRE INSURANCE COMPANY," Nouvelle-Orléans, 7 juillet 1868.
[illegible]
Signé: B. L. MILLAUDON, Président. E. N. GANUCHEAU, Secrétaire.
[illegible]
Signé: B. L. MILLAUDON, E. G. GOTTSCHALK, JAMES FAHEY, B. MAUNER.
1 juil—2 Notaire Public.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.
Fonds capital..........$500,000
avec privilége de l'augmenter jusqu'à $5,000,000
Bureau No 96 rue du Camp, Batisse-Story, à l'angle des rues Camp et Commune.
B. L. MILLAUDON, Président, J. M. LAPEYRE, Vice Président, E. N. GANUCHEAU, secrétaire.
CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de [illegible] pour cent, ou la participation dans les profits nets, payés ou au comptant à la fin de chaque année.
L'extrait suivant de la charte amendée explique pleinement le système.
Les profits nets de la Compagnie seront divisés comme suit, savoir:
[illegible]
1 juillet—1m

CONSERVEZ VOS DENTS.
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE,
[illegible] RUE DU CANAL, [illegible]
Consultation en français, en espagnol et en anglais.
10 mai—1m PP

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres
A. BROUSSEAU & Co.,
Importateurs, offrent à bas Prix:
TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce, toiles cirées, à meubles, et émaillées.
NATTES—Des meilleures qualités de Chine; [illegible]
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—[illegible]
RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries damas, &c.
COUVERTURES DE MEUBLES toile et coton, rubans, &c.
CORNICHES [illegible]

Avis! Avis!
MAISON CABAUX & VERGNOLE,
No 78, Vieille-Levée,
CETTE maison a toujours entretenu toute l'année la supériorité de leurs marchandises [illegible]
[illegible]
9 juillet—1m

Transfert de Magasin.
C. DUHAMEL,
OPTICIEN,
A l'honneur d'annoncer à ses clients [illegible] qu'il a transféré son [illegible] de la rue de Chartres [illegible] au No 111 entre [illegible]
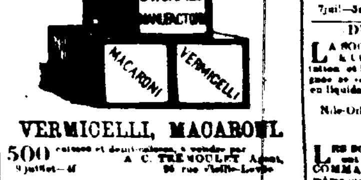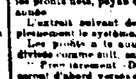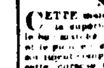
AVIS.
TOUTES les personnes à qui je dois pour marchandises fournies au compte de confiserie encoignure Chartres et Conti sont priées de présenter leurs comptes dans les dix jours au soussigné, au bureau de M. St. Leon Destrus, 106 rue St Louis.
JULES DUHALEN.
12 juillet 1868. 11 juillet—11,16,21